

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2021**

Date de convocation : 10/02/2021 ♦ Nombre de Conseillers en exercice : 11 ♦ Présents : 11 ♦ Votants : 11

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept février à 19 heures 00, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M. Lionel GAZEAU, maire.

Présents : Lionel GAZEAU, Raphaël DAGUSÉ, Élise DAGUSÉ, Mickaël ÉTOURNEAU, Catherine RAUTUREAU, Michel GABET, Théo BLANCHARD, Stéphane DEVIENNE Nadine PRIEUR, Edwige LECLERCQ, Myriam DEGUIL

Absents excusés :

Absent :

Secrétaire de séance : Edwige LECLERCQ

Le compte-rendu de la dernière réunion n'appelant pas d'observation, il est validé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Lotissement des Violettes : travaux de finition de voirie : attribution du marché
- Lotissement des Vignes : financement des travaux : sollicitation d'emprunt auprès des banques
- Cession d'un bien communal impasse de la Cure
- Espace Naturel Sensible le Fief de la Charrière : entretien du site
- Projets investissements 2021
- Affaires diverses

2021_02_01_1_1 : LOTISSEMENT DES VIOLETTES : TRAVAUX DE FINITION DE VOIRIE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le lotissement des Violettes est aujourd'hui complet, il convient de réaliser les travaux de voirie définitif (enrobés, bordures de trottoir, avaloirs d'eaux pluviales...). Quatre entreprises ont été sollicitées pour nous proposer leur meilleure offre :

- PELLETIER TP de Cerizay
- ALAIN TP de Saint Prouant
- CHARIER TP de Cerizay
- EIFFAGE de Sainte Hermine

Le cabinet CHRISTIAENS-JEANNEAU-RIGAUDEAU en tant que maître d'œuvre avait pour mission la rédaction du cahier des charges de la consultation. L'analyse des offres et le suivi de chantier font également partis de ses attributions. L'analyse nous a été remise après réception des offres des entreprises. Il nous faut donc retenir une entreprise pour la réalisation de ces travaux. L'éclairage public sera quant à lui réalisé par l'entreprise prestataire du Sydev pour un montant de 8 727,00 €.

La procédure de marché passé en procédure adaptée par consultation organisée avec des entreprises pré-sélectionnées par la Maîtrise d’Ouvrage.

LOT n° 1 : voirie finitions

L’analyse des offres porte sur un chiffrage de base et sur une variante (mise en place de bordures P1 en limite de domaine public, lots 2, 3, 4 et 5).

Estimatif du Maître d’Oeuvre :

Base : 20 650.00 € HT

Variante : 22 800.00 € HT.

Au vu de la sélection et du classement des offres analysées, il est proposé d’attribuer le marché public à l’entreprise CHARIER.

LOT N° 1 – VOIRIE FINITIONS

CHARIER pour un montant de 18 310.50 € H.T en base

CHARIER pour un montant de 22 670.50 € H.T en variante

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l’unanimité, valide la proposition d’attribution du marché public à l’entreprise CHARIER TP de Cerisay pour le lot n° 1 – voirie finitions avec variante.

Autorise M. le Maire a signé tous les documents.

2021_02_02_7_3 : LOTISSEMENT DES VIGNES : FINANCEMENT DES TRAVAUX : SOLLICITATION D’EMPRUNT AUPRÈS DES BANQUES

Les travaux de viabilisation du lotissement des Vignes vont débuter le 22 février, nous connaissons globalement les coûts d’intervention. Il convient de solliciter les banques pour financer cette opération dans le cadre du budget spécifique afin de ne pas le faire supporter par le budget général de la commune.

Nous devons, lors de la séance budgétaire du Conseil municipal, définir le prix de vente des parcelles viabilisées.

Ce prix sera étudié au regard du chiffrage total en tenant compte de la voirie, des espaces verts et du bassin de rétention.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l’unanimité, autorise M. le Maire à contacter les banques pour financer cette opération dans le cadre du budget spécifique afin de ne pas le faire supporter par le budget général de la commune (Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Banque Postale, Banque des Territoires).

2021_02_03_3_1 : CESSION D’UN BIEN COMMUNAL IMPASSE DE LA CURE

M. et Mme BOISSINOT, habitant au 8 impasse de la Cure désirent acquérir, de la commune, une petite surface de l’impasse de la Cure imbriquée entre les constructions leur appartenant afin de pouvoir clôturer au droit de la limite de propriété.

Si le Conseil municipal est d’accord, il conviendra de faire intervenir un géomètre afin de matérialiser les nouvelles limites et de faire enregistrer au cadastre les nouvelles délimitations. Ensuite une démarche auprès du notaire sera nécessaire afin d’acter le transfert. Il nous faut donc également arrêter un prix de vente.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l’unanimité, donne son accord pour l’acquisition d’une petite surface de l’impasse de la Cure par M. et Mme BOISSINOT. Le géomètre et les actes notariés seront à la charge de l’acquéreur et le prix de vente sera calculé sur la base du prix du terrain constructible.

ESPACE NATUREL SENSIBLE LE FIEF DE LA CHARRIÈRE : ENTRETIEN DU SITE

Le Fief de la Charrière est propriété foncière du Conseil Départemental depuis la création du barrage de Rochereau. Classé Espace Naturel Sensible du fait de la proximité du barrage, l'entretien en est assuré depuis son aménagement par la commune.

Une convention est en place et renouvelée régulièrement entre les deux collectivités. Le Conseil Départemental verse une participation financière à hauteur de 70% des dépenses d'entretien engagées par la commune. Compte-tenu de son aspect « zone sensible » un cahier des charges des pratiques d'entretien est inclus dans la convention. Il intègre des pratiques respectueuses de l'environnement. La tonte et l'usage d'engins motorisés en général, pour l'entretien, amène à réflexion et d'autres modes de gestion de ces espaces peuvent être mis en place.

L'éco-pâturage est notamment un mode de gestion bien adapté qui permet d'entretenir les espaces herbagés. Le Conseil Départemental prend à sa charge les frais de mise en place des clôtures nécessaires pour contenir les animaux (moutons par exemple) qui peuvent être utilisés pour entretenir ces espaces. La commune a plusieurs possibilités quant à la mise en place de l'éco-pâturage :

- Soit une convention avec un éleveur local,
- Soit par une prestation d'éco-pâturage,
- Soit la commune fait le choix de l'acquisition « d'un petit cheptel ».

Le mode de gestion en éco-pâturage présente notamment l'avantage de ne plus recourir à l'usage de matériel motorisé pour l'entretien de ces espaces, de réduire le temps passé sur la route avec des engins « lents » et que le travail est fait par les animaux (il est conseillé d'utiliser des races rustiques qui sont moins exigeantes en suivi : Lande de Bretagne, Solognot, Belle-Ile). Outre les aspects pratiques, il y a l'aspect pédagogique de la technique qui contribue au message général sur la réflexion de l'aménagement des espaces publics.

Louis-Marie NICOU se propose à titre personnel d'être prestataire pour la mise en place d'un éco-pâturage.

PROJETS INVESTISSEMENT 2021

Avant les votes des budgets, il est important de définir quels seront les projets d'investissements. Voici, quelques pistes ...

- Lavoir
- City stade
- Voirie
- Ouvertures, chauffage de la mairie
- Camouflage de la tuyauterie de ventilation de la salle polyvalente
- Accessibilité cimetière, cavurnes (1 152 € TTC)
- Aménagement devant la salle polyvalente
- Désherbeur mécanique (1 700 €)
- Couvertures des logements et des biens communaux
- Études église
- Illuminations
- Aire de jeux pour enfants, aménagement d'espaces publics
- Désamiantage des biens communaux
- Logiciels mairie

AFFAIRES DIVERSES :

- Élections Départementales et Régionales les 13 et 20 juin 2021
- Réunion complexe sportif de Chavagnes les Redoux
- Programme national de recensement des ponts :

L'Etat lance un programme national de recensement des ponts et Tallud Sainte Gemme fait partie des communes éligibles.

Il est donc nécessaire de faire un inventaire des ponts ayant besoin d'être restaurés.

- Visio AG du transport scolaire du Pays de Pouzauges : (24/02/2021 à 20 h 30).
- Bilan 2020 de l'Association du Déplacement Solidaire du Pays de Pouzauges
- Propriétaires d'étangs : point info au CPIE Sèvre et Bocage, recenser les propriétaires, rappel des obligations de chacun par un courrier qui leur sera adressé.

Opération 1 arbre 1 naissance : samedi 20 février à 10 h 30 près du bâtiment communal (entrée du bourg). 8 arbres seront plantés.

Séance levée à 21 heures.